Conférence Nationale de la Vie Nocturne – Les Actes

14 et 15 septembre 2017

Les Docks - Cité de la Mode et du Design, Paris

500 participants **50** collectivités territoriales
11 villes européennes **50** intervenants **2** ateliers
2 plénières **3** tables rondes **1** speed meeting
10 visites et découvertes de Paris la nuit
15 médias associés

Avant Propos Page 5

Introduction par Luc Gwiazdzinski Page 6

Synthèses des tables rondes et ateliers Page 9

Table Ronde : Gouvernance des politiques de la vie nocturne Page 9

Table ronde : La nuit vecteur d'attractivité, de diversité et de solidarité Page 11

Table ronde : Une nuit citoyenne et responsable Page 14

Atelier : Les dispositifs innovants en matière de prévention des conduites à risques et des populations vulnérables. Page 16

Atelier : Nouvelles réglementations en matière de bruit Page 17

Contribution du Grand Témoin Jean Michel LUCAS Page 18

Résolution de la Plateforme de la Vie Nocturne du 15 09 2017 à Paris Page 23

La Plateforme de la Vie Nocturne a été créée le 12 janvier 2017.

Elle constitue un espace de réflexion et de propositions réunissant élus et techniciens des collectivités et de l'Etat concernés par la Vie Nocturne, organisations professionnelles, universitaires, experts et citoyens. Elle offre une approche à la fois globale, transversale et experte à ses membres partenaires, afin de mieux comprendre ce qui se joue la Nuit, construire des clés d'analyses et de stratégies, pour qu'elle devienne un atout pour les territoires.

Culture, tourisme, sécurité, tranquillité publique, transport, santé, réduction des risques, économie, formation, autant de sujets abordés tout au long de l'année par la Plateforme, ressource au service des collectivités.

Mutualisant les réflexions et les expériences, elle permet la rencontre d'experts, de professionnels, d'élus, de citoyens, d'acteurs locaux. Elle s'inscrit dans une dimension européenne et à ce titre se nourrit d'expériences extra-nationales. Elle s'articule autour de trois groupes de travail : « Une nuit responsable et citoyenne », « Une nuit attractive », « La gouvernance ».

Chaque année, la Plateforme organise une conférence afin de partager ses travaux et provoquer le débat : réinterroger les pratiques, développer un nouveau paradigme et construire ensemble les ressources permettant la mise en oeuvre de politiques publiques efficaces et utiles pour tous les territoires.

Les Membres de la Plateforme :

- Ville de Bordeaux, Montreuil, Nantes et Paris
- Forum Français pour la Sécurité Urbaine
- Forum Européen pour la Sécurité Urbaine
- Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture
- Pôle Régional de Coopération des Musiques Actuelles en Pays de la Loire`
- Réseau des Indépendants de la Musique
- Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
- FEDELIMA : la Fédération des lieux de musiques actuelles
- Collectif Culture Bar-Bars, Fédération Nationale des Cafés Cultures
- Agi-Son
- Médiation Nomade
- Fédération Nationale des Bistrots de Pays
- GNI-Synhorcat : Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie Restauration
- GIP Cafés-Cultures
- La Mutuelle des Etudiants

La Plateforme de la Vie Nocturne est coordonnée par le collectif Culture Bar-Bars, Fédération Nationale des Cafés Cultures.

La Plateforme de Vie Nocturne remercie La Ville de Paris, le groupe Noctis, Les Brasseries Kronenbourg, Ricard SA, l'association Can I Welcome You, Le Comité des Noctambules, 20 Minutes, Les Inrockuptibles, Stratégies, Trax, Tsugi, La Revue des Collectivités Locales, pour leur soutien de la Conférence de la Vie Nocturne 2017.

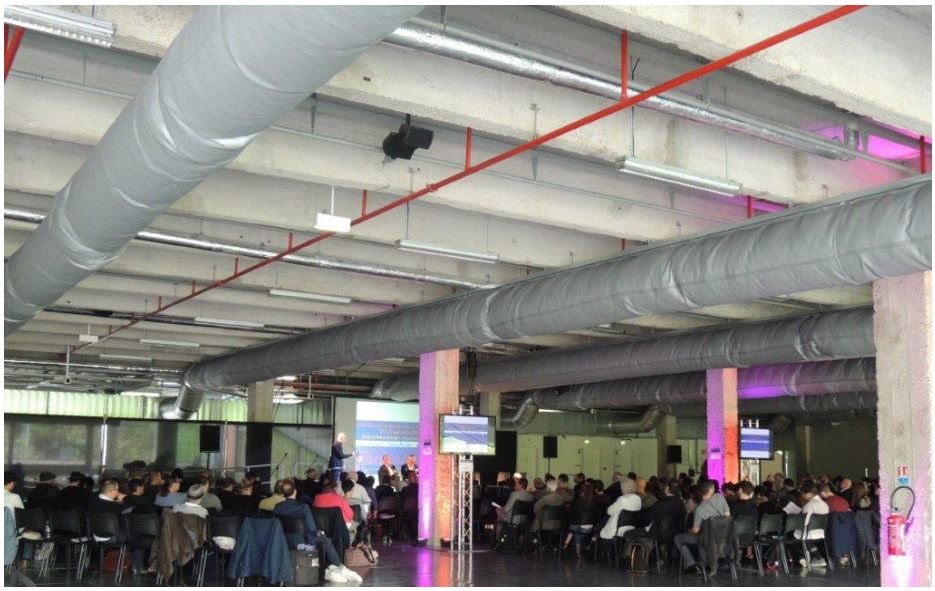

Avant-propos : la Ville de Paris, hôte d'accueil de la Conférence 2017 :

Pilier du dynamisme et de l'attractivité des territoires, la vie nocturne devient depuis plusieurs années un enjeu à traiter pour nos territoires. Le développement de l'offre culturelle et de la diversité des activités nocturnes doit en effet s'accompagner d'outils permettant de les rendre accessibles à tous et respectueuses de tous les usages. La ville partagée, bienveillante, est celle qui permet à la fois la nuit festive, la nuit reposante et la nuit de travail.

C'est dans ce cadre qu'a été pensée la Plateforme nationale de la vie nocturne et que la ville de Paris s'est associée à son développement. Véritable espace d'échanges et d'innovations, la plateforme associe professionnels, citoyens, experts et représentants des pouvoirs publics afin de mutualiser les expériences et les réflexions qui peuvent être menées en France, comme en Europe, pour rendre nos nuits attractives et responsables.

« Solidaire », « diverse », « préventive », « attractive », sont les maîtres mots de notre approche positive de la nuit. Je vous invite à retrouver nos échanges, lors de cette première rencontre nationale de la vie nocturne, qui sont autant d'outils permettant le développement d'une politique active de bien vivre-ensemble.

Frédéric HOCQUARD
Adjoint à la Mairie de Paris
En charge de la vie nocturne et de l'économie culturelle

Introduction par Luc Gwiazdzinski

Ménager la nuit urbaine

Temps de l'obscurité, du sommeil, du repos social, du couvre-feu et du repli dans la sphère privé, la nuit est longtemps restée un espace-temps peu investi par l'activité humaine, une dernière frontière, un monde intérieur à explorer[1]. Mais les temps changent. Entre insécurité et liberté, la nuit urbaine désormais colonisée par les activités diurnes s'invite peu à peu dans l'actualité du jour. Dans les métropoles soumises au temps continu de l'économie et des réseaux, **une partie de la vie sociale et économique reste désormais en éveil,** et les conflits s'exacerbent parfois entre la ville qui dort, la ville qui travaille et la ville qui s'approvisionne[2].

Loin des représentations caricaturales et fantasmagoriques, cette expansion de l'activité économique et sociale au-delà de la limite diurne, fait de la **nuit un territoire d'innovation[3]** pour les individus, les organisations, les collectivités et les pouvoirs publics. Entre liberté et insécurité, développement et protection, animation et santé publique, patrimonialisation et mise en tourisme, marketing et développement durable, les nuits urbaines sont traversées par des valeurs, représentations et stratégies parfois contradictoires que les autorités doivent prendre en compte, dans le cadre d'une **approche obligatoirement globale** dans laquelle la notion de « droits humains » chère à Jean Michel Lucas[4] est centrale.

La nuit complexe, plurielle, ambiguë, multiforme et en mutation rapide, interpelle l'ensemble des acteurs et de la population. Les enjeux sont nombreux en termes de « cohabitation » dans nos villes, lieux de « maximisation des interactions ». Enjeu de **connaissance globale, de partage des informations et d'hybridation des savoirs** tout d'abord. Dans une logique de dialogue entre parties prenantes publiques et privées, et dans un souci d'intelligence collective, il nous faut tenter de **dépasser la nuit des données**. Au-delà des premières mises à plat (Etats généraux de la nuit, traversées nocturnes, diagnostics partagés…), il nous faut construire une **connaissance partagée** sur les nuits urbaines à différentes échelles (*urbi et orbi*) : des établissements jusqu'au niveau national en passant par la rue, le quartier, la ville ou la métropole. En termes d'interventions et de dispositifs, un autre enjeu est celui de la **médiation, qui** doit notamment s'appuyer sur les expérimentations temporaires en cours (correspondants de nuit, chartes,…). Les enjeux doivent également être posés en termes de « **citoyenneté[5]** » **et de « démocratie nocturne »**. Il s'agit aussi de permettre à celles et ceux qui vivent en décalé d'être des citoyens à part entière avec les droits et services liés, et d'inclure les visiteurs nocturnes à la fabrique et à la gestion de la ville. Au-delà des premières expériences de « maire » ou de « conseil de la nuit », il est indispensable de construire une « **gouvernance de la nuit »** avec de nouvelles formes de représentations, de dialogues, de compromis, de médiation, de régulation, et d'arbitrages entre acteurs publics et privés. Il y a un enjeu de diversité et **d'égalité d'accès à la nuit et d'hospitalité des espaces publics** quels que soient le sexe, l'âge, l'origine et les conditions socio-économiques des personnes. Plus globalement, il nous faut inscrire la nuit dans une logique de **développement soutenable en croisant**

---

[1] Gwiazdzinski L., 2016, *La nuit dernière frontière de la ville*, Rhuthmos
[2] Gwiazdzinski L., 2002, *La ville 24h/24*, Rhuthmos
[3] Straw W., Gwiazdzinski L., 2015, « Inhabiting (the night) », In Revue Intermédialités n°26, automne 2015, www.erudit.org/revue/im/
[4] Lucas J.M., 2017, « Amoureux de la nuit vs Monde de la nuit : la guerre des irréconciliables », *Profession-spectacle.com,* 5 octobre 2017
[5] Gwiazdzinski L., 2014, « Pleading for the right to the city's night », *Night Manifesto. Seeking Citizenship 24h*, Sao Paulo, Invisiveis Produçoes, pp. 204-220

l'économie, le social, l'environnement et la culture pour anticiper les conflits et **« prendre soin » de la nuit**. En ce sens le sujet de la **formation à la nuit** traverse toutes ces questions.
Ces différents enjeux doivent se traduire en termes d'outils et de dispositifs opérationnels. Cela passe notamment par la mise en place de **plateformes d'innovations ouvertes** multiscalaires sur la nuit, associant l'ensemble des acteurs, habitants, exploitants et chercheurs de différentes disciplines. On doit s'inscrire dans une logique d'**écosystèmes apprenants et adaptés, qui permettent de suivre et d'initier** des expérimentations tout en s'acculturant et se formant. Au-delà des premières expérimentations, il faut poursuivre la mise à l'agenda de la nuit, assurer le déploiement de **politiques publiques de la nuit** et de leur publicisation à différents niveaux. Dans un espace-temps où les notions de sécurité et de liberté sont essentielles, nous pouvons imaginer le déploiement d'un **urbanisme de nuit** s'appuyant sur quelques grands principes à décliner dans **l'espace public** : *l'hospitalité* des espaces publics, des moyens de transport et du mobilier urbain face à la dureté des conditions de vie ; *l'information,* face à un territoire mal appréhendé ; *la qualité,* face à un environnement difficile ; *l'égalité,* face aux trop grandes disparités entre centre et périphérie, individus ou groupes sociaux ; *la sensibilité,* face à la stricte rationalité du jour ; *la variété,* face aux risques de banalisation ; *l'inattendu,* par l'invention et l'événementiel; *l'alternance,* ombre et lumière face aux risques d'homogénéisation ; *la sécurité,* par l'accroissement du spectacle urbain et de la présence humaine plutôt que par les technologies sécuritaires et l'enchantement par l'invention.
Ces principes de « **ménagement de la nuit**[6] » pourraient naturellement irriguer le jour[7] et contribuer à l'émergence d'un **urbanisme des liens, des interactions et des médiations** plutôt qu'un urbanisme de séparation et de zonage.

Enfin et surtout, ouvrir le chantier des nuits urbaines, penser la ville et la société par ses nuits, c'est accepter de **faire l'expérience d'une « pensée nuitale »,** intégrer des savoirs spécifiques [8], tenter d'habiter la nuit[9] et **apprendre à gérer des contradictions et paradoxes d'une société hypermoderne** : éclairer la nuit sans pour autant la tuer ; rendre la nuit accessible et préserver son identité originelle ; développer la nuit sans créer de nouveaux conflits d'usage ; animer la nuit et respecter nos rythmes biologiques ; assurer la sécurité publique sans imposer un couvre-feu ; ouvrir la nuit tout en préservant la santé des travailleurs ; assurer la continuité centre-périphérie sans uniformiser la nuit ; réguler la nuit tout en conservant une place pour la transgression ; ne pas tout réglementer sans pour autant abandonner la nuit au marché ; développer l'offre de services et conserver le silence et l'obscurité ; concilier « droit à la ville » et « droit à la nuit » et enfin investir la nuit tout en lui conservant une part de mystère.

On peut rêver d'une ville **plus habitable, humaine, accessible et hospitalière de nuit comme de jour**. A ce sujet les propositions des Situationnistes restent d'une incroyable actualité : « *Ouvrir le métro, la nuit, après la fin du passage des rames (...).*

---

[6] Gwiazdzinski L., 2002, « Sous l'empire du nycthémère : aménager la nuit urbaine », *Le Monde*, 6 octobre 2002
[7] Gwiazdzinski L., 2007, *Nuits d'Europe, Pour des villes accessibles et hospitalières*. Ministère des transports, UTBM Editions, 206p.
[8] Perrault Soliveres A., 2002, *Infirmières : le savoir de la nuit*, Paris, Editions le Monde / PUF.
[9] Gwiazdzinski L., 2014, « Habiter la nuit », *Esprit* n°410, pp.1-9

Laisser les squares ouverts la nuit. Les garder éteints. Munir les réverbères de toutes les rues d'interrupteurs ; l'éclairage étant à la disposition du public ». Pour celles et ceux qui veulent prendre soin de la nuit comme d'un bien commun, la question centrale reste celle de l'apprentissage de la mesure : sans lumière pas de ville la nuit, mais trop de lumière tue la nuit.

Photo Erick Porcher

I. Table Ronde : Gouvernance des politiques de la vie nocturne

Animateur: *Vanina Hallab.*
Rapporteur: *Thierry Charlois.*
Intervenants: *Olivier Morges, Alexander Bücheli, Marie Chauvin, Laurent Lutse, Benjamin Mauduit, Alexandra Siarri, Rien Van der Steenoven, Bertrand Lukacs.*

Constats :

Les politiques de la vie nocturne sont en général portées par les villes et initiées pour répondre aux excès des activités festives. Mais l'approche mise en œuvre est toujours globale, s'adressant à tous les usages (fête, loisir, sommeil, travail…) à partir de 3 axes que sont le développement, la promotion et la régulation de la vie nocturne : pour une nuit attractive protégeant le bien-être des riverains.
Pour cela, un certain nombre de villes créent des instances de concertation rassemblant l'ensemble des acteurs, et s'appuyant sur le développement d'une culture commune. Ces instances établissent un diagnostic partagé, une stratégie commune et un plan d'action et/ou un référentiel de bonnes pratiques.
Le portage politique est différent selon les villes, elles peuvent avoir un ou plusieurs élus en charge de la nuit, parfois exclusivement dédiés comme à Paris, ou comme à Londres une conseillère avec un rôle politique. Dans ce cas, le portage opérationnel est effectué par un chef de projet ayant un rôle transversal au sein de l'administration.

Enjeux :

- Clarifier ce que l'on attend de la nuit : une nuit identique ou différente du jour ?
- La mise en œuvre d'une politique transversale est complexe et lente. Elle n'a pas forcément de ressources dédiées ;
- Cette lenteur provoque de la frustration parmi les partenaires des municipalités qui ne comprennent pas pourquoi leurs propositions ne sont pas mises en œuvres rapidement ;
- Il est très difficile d'objectiver des situations complexes et d'aboutir à des diagnostics partagés précis permettant de se mettre d'accord sur des objectifs communs. Il est en particulier complexe d'évaluer le coût des excès (nuisances, conduites à risques) pour la société ;
- Par suite, il est également difficile d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre ;
- Pour finir, les grandes métropoles ont parfois du mal à assurer la cohérence de leur politique entre le niveau central et le niveau local.

Perspectives :

Il apparaît nécessaire de créer au niveau national, voir européen, et ce avec le soutien des institutions compétentes, un espace :

- de réflexion sur la finalité des politiques (quelles nuits voulons-nous ?) et sur la manière de faire évoluer les comportements, en particulier des noctambules ;

- d'échanges de pratiques sur les sujets suivants :
    - Comment animer efficacement une instance de concertation et de participation ? Comment fluidifier une approche transversale et garantir une cohérence entre le niveau central et le niveau local ?
    - Comment mettre en œuvre efficacement un diagnostic des situations et un plan d'évaluation partagés ?
    - Quelles solutions techniques ou opérationnelles fonctionnent sur le terrain ?

II. Table ronde : La nuit vecteur d'attractivité, de diversité et de solidarité

Animateur : *Michel Bourdinot*.
Rapporteur : *Stéphanie Gembarski.*
Intervenants : *Mark Burton-Page, Pierre Creuzet, Gloria Corral Joven, Floréal Hernandez, Lakdar Kherfi, Jakez L'Haridon, David Mourgues, Gérard Pont.*

Constats :

La disparité des territoires :
Le réflexe culturel en occident (Europe) lorsque l'on aborde la vie nocturne est de considérer la nuit comme essentiellement urbaine, voire « centre-urbaine » pour les grandes villes. Mais que dire du milieu rural, péri-urbain ainsi que des petites et moyennes villes ?

Une difficulté historique à considérer la vie nocturne dans sa globalité :
La nuit a longtemps été oubliée des politiques publiques, ou traitée essentiellement sous l'angle de la sécurité et/ou de la santé (prévention).
Les dimensions économiques, mais également le tourisme, la culture, le travail, les loisirs nocturnes, … sont finalement peu intégrés dans les politiques publiques de la nuit, et très rarement de manière concomitante et transversale.

Une diversité des publics et des fonctions de la nuit :

- **Diversité des usages :** la nuit il y a ceux qui dorment, chez eux ou dehors, ceux qui travaillent, ceux qui font la fête, ceux qui habitent, ceux qui visitent de façon temporaire, ceux qui sont en errance, ceux qui créent …
- **Diversité des genres :** La ville n'est pas abordée de la même façon par les hommes et les femmes. Historiquement la nuit est androcentrée, conçue par et pour les hommes.
- **Diversité des âges dans le vécu de la nuit** : Si l'on ne considère l'entrée festive il y a les jeunes et les étudiants, qui ont « le temps de la fête nocturne ». On constate cependant des phénomènes récents de cibles plus âgées qui se (re)mettent à sortir la nuit (très corrélés à l'évolution des comportements des couples et des ménages).

On constate plus généralement une tendance à la désynchronisation et à la démultiplication des modes et des temps de vies nocturnes.

Des évolutions dans l'appréhension de la vie nocturne :

- **Aujourd'hui la nuit peut être un vecteur de communication, d'attractivité, d'animation de territoire et de lien social et se positionne même à l'opposé de concurrence entre les villes…**
  Exemple : dans les années 70, certains festivals étaient chassés des villes alors qu'ils sont aujourd'hui réclamés, parfois « dupliqués » sur d'autres territoires européens ou internationaux ou même rachetés par des groupes financiers.
- **On assiste à une massification des pratiques festives parallèlement à celle du tourisme :** développement des vols low cost répondant à la demande des City Breakers, citoyens temporaires venant profiter de l'offre évènementielle touristique et festive d'une ville ou d'un territoire sur quelques jours.
  Exemple : en 1960, à Ibiza, le rapport entre habitant et touriste était de1 habitant pour 1 tourisme, en 2016, il est aujourd'hui de 1 habitant pour 30 touristes.

Un risque accru d'exclusion d'une partie de la population, un accroissement des vulnérabilités :

Cette « course à l'attractivité » a généré sur certaines villes ou centres urbains des phénomènes de « *gentrification* », une augmentation des coûts de la vie et des loyers… Cela a par incidence engendré une paupérisation, une précarisation d'une certaine partie de la population, alors reléguée en périphérie.
Ainsi la fête, le centre-ville deviennent la nuit de moins en moins accessible à tous.

Par ailleurs, la nuit festive a ses lieux assignés et dédiés : salles de concerts, bars, clubs, discothèques… Ces lieux qui portent de réels enjeux de mixité, peuvent aussi à l'opposé, être vecteurs de discriminations (races, genres, catégories sociales, …).

Comment garder l'interconnexion entre toutes ces dimensions de la vie nocturne, comment favoriser la mixité, la diversité, les libertés nocturnes ?
Chacune des parties prenantes de la vie nocturne (citoyens, représentants des pouvoirs publics, organisations professionnelles) a un rôle à jouer.

Enjeux :

La nuit comme un enjeu en soi :

Même si elle ne s'oppose pas frontalement et intrinsèquement à la journée, la nuit présente certaines caractéristiques qui peuvent être des facteurs positifs de développement :

- La nuit peut être un espace privilégié de mixité : mixité de l'espace public, mixité des espaces sociaux, à la différence du jour où chacun est le plus souvent et de manière répétée dans un lieu « identifiant » (entreprise, école, commerce).

La nuit peut également être un espace de socialisation, une autre façon de se socialiser.

L'observation, l'interconnaissance et l'apprentissage :

- Il s'agit de ne pas tomber dans le piège de la dichotomie et de la stigmatisation de la vie nocturne au sens large. Certains clichés sur les usages de nuit ont encore la vie dure. Néanmoins, il y a un intérêt à considérer la dynamique, les moments de connexion, les ponts communs entre la nuit et le jour pour dépasser les idées reçues et progresser collectivement dans notre appréhension de la vie nocturne et des enjeux qui y sont liés.
- Pour cela il s'agit, entre autres :
    - D'étudier de manière pérenne les comportements, d'analyser les différentes pratiques et usages liés à la vie nocturne.
    - De considérer la vie nocturne dans une globalité et de dépasser le cadre festif ou l'attractivité de la nuit.

    Exemple : la dimension du travail nocturne qui a doublé en 20 ans avec de plus en plus de femmes travaillant la nuit est à prendre en compte.
    - Envisager la nuit comme le prolongement du jour, replacer les individus dans la dynamique d'une même journée vécue.

Perspectives :

- Poursuivre les échanges, les observations, les analyses et les partages d'initiatives et d'expériences autour des usages, des pratiques et des enjeux de la vie nocturne.
- Poursuivre les articulations, les régulations, la co-construction entre acteurs privés et publics de la vie nocturne dans le but de développer toujours plus la nuit dans sa dimension démocratique et d'intérêt général.

III. Table ronde : Une nuit citoyenne et responsable

Animateur: *Juan Cristellys*
Rapporteur: *Elizabeth Johnston*
Intervenants: *Lilian Babé, Chris Blache, Stéphane Bribard, Delphine Clerc, Laurence Comminette, Xavier Pastor, Nicolas Prisse.*

Constats :

Au sein de la multiplicité d'acteurs mobilisés par la vie nocturne, la co-construction est reconnue par tous comme essentielle, dans le diagnostic comme dans la mise en œuvre d'actions. Des expériences abouties de partenariat ont été présentées : à Besançon (par le binôme Ville-Association Réduction des risques), le 10ème arrondissement de Paris (notamment avec la Commission de débits de Boissons), la ville de Liège (partenariat multisectoriel). Le Président de la Mildeca a lui aussi souligné l'importance pour l'Etat du partenariat avec les villes et les associations de terrain. Des instances différentes (chartes, commissions..) sont mises en place pour renforcer cette coordination, associant selon les cas : la ville , la police, les établissements, et les associations…
Ces dispositifs nécessitent un réel investissement politique, humain et financier : ils sont aujourd'hui dynamiques mais demeurent fragiles.

Les terrains et les espaces de vie, et notamment les lieux d'alcoolisation massive évoluent.
Des bars, où s'exerce un certain contrôle, aux espaces publics, la fête se déplace de plus en plus vers les espaces privés - ce qui rend plus difficile le travail des associations et pouvoirs publics, que ce soit en terme de contrôle que de réduction des risques. Ce phénomène est particulièrement évident chez les villes étudiantes (notamment pendant les périodes de rentrée et d'intégration des nouveaux étudiants).

L'évaluation des dispositifs de prévention et de réduction des risques, notamment en matière de sensibilisation, reste une des principales faiblesses. Pour l'instant, cela se limite à un exercice interne entre professionnels, principalement au sein des services de la ville, qui manque d'une vraie méthodologie pour mesurer l'impact des actions menées.

Enjeux :

- Il s'avère essentiel d'adapter les différents dispositifs de prévention et réduction des risques à la diversité des publics: à présent, beaucoup des politiques focalisent exclusivement ou majoritairement sur les jeunes étudiants, ce qui risque de créer une certaine stigmatisation autour de ces derniers. Or, de nombreuses autres catégories de publics peuvent être à risques, et/ou source d'incivilités. Il s'agira donc de prendre en compte l'ensemble des publics présents sur le territoire la nuit et d'adapter les dispositifs de prévention ainsi que l'offre culturelle et festive à cette diversité.

- Rendre nos espaces et la vie nocturne plus inclusifs et égalitaires demeure un enjeu clé pour nos villes. Cela concerne plusieurs catégories tels que les plus âgés, les femmes, les minorités sexuelles... Pour cela il faut d'abord déconstruire les préjugés existants autour de certaines de ces populations. C'est notamment le cas des femmes. Le mythe autour de la vulnérabilité des femmes fait perdurer une trop faible présence des femmes dans l'espace public la nuit. Dans ce sens, il faut veiller à prendre en compte le sentiment d'insécurité de chacun des usagers de la nuit, et promouvoir l'appropriation de l'espace public afin de réduire leur sentiment de vulnérabilité.

- Favoriser une vie nocturne apaisée est d'autant plus un défi dans le contexte de l'état d'urgence que nous connaissons en Europe depuis quelques années, et qui est amené à durer. Les forces de sécurité sont sur-sollicitées et souvent peu disponibles pour les missions de proximité requises la nuit. De plus, le risque terroriste incite l'Etat comme les collectivités à sécuriser massivement les espaces publics, avec des conséquences budgétaires importantes ainsi qu'un risque de stérilisation des villes (cf fermeture des centres villes). L'enjeu est donc de sécuriser tout en préservant le caractère et la spécificité des lieux, en lien avec les habitants, établissements et acteurs du territoire, adoptant une approche "d'acupuncture urbaine".

Perspectives :

- Les acteurs de la nuit (établissements, associations de réductions des risques, collectivités, forces de l'ordre), ont besoin de poursuivre leurs échanges, pour soutenir les dynamiques partenariales mais aussi pour approfondir certains aspects pratiques comme l'évaluation des dispositifs.
- Le Président de la Mildeca a souligné l'intérêt de ces échanges qui pourront contribuer à la conception de la nouvelle stratégie triennale de cette dernière, actuellement en cours de rédaction.
- La Plateforme est invitée à faire parvenir ses propositions dans les semaines qui viennent.
- De plus, la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance sera elle aussi prochainement révisée : des propositions sur la prévention et la sécurisation de la vie nocturne émanant de la Plateforme pourront être transmises.

IV. Atelier : Les dispositifs innovants en matière de prévention des conduites à risques et des populations vulnérables.

Animateur : Vincent Priou.
Rapporteur: Chloé Le Bail.
Intervenants: Louis Giraudeau, Yannick Grabot, Lalla Kowska Régnier, Yohann Larzilliere, Christophe Moreau, Gilles Nicolas, Eric Singler.

Constats :

Il n'existe pas une Nuit, mais des Nuits. La Nuit est aujourd'hui un espace à vivre, un prolongement de la journée et le moment privilégié de l'émotionnel individuel et collectif. Cette montée de l'irrationnel doit être accompagnée pour se temporiser, via la régulation, la co-construction, les dispositifs de réduction des risques, et une responsabilité collective.

Il s'agit de se concentrer sur la troisième phase de la nuit, l'espace à risques.

- Sur un plan politique, l'Histoire a montré qu'il faut absolument instaurer des cadres partenariaux, avec les professionnels, les acteurs et les pouvoirs publics, pour qu'existe la responsabilité collective.
- Il existe à ce titre des « bonnes pratiques », dont il s'agit maintenant de faire la lecture : l'accompagnement des modes de consommation dans les lieux, avec en support les acteurs de la réduction des risques ; l'accompagnement après la sortie des lieux et plus encore : . Le le concept de cafés-citoyens (lieux refuges, quand il n'y a plus rien dans l'espace public) favorise en soi l'aspect citoyen des professionnels de la nuit ; l'importance de la musique live dans les lieux qui régule les comportements de consommation.
- Il existe également des pratiques nouvelles : le concept de « Nudge » peut par exemple participer à l'évolution des comportements, apporter des petites idées qui font saillance pour l'évolution des postures.

Enjeux :

- Restaurer la confiance entre acteurs publics et privés en posant des actes concrets et des initiatives objectives.
- Globaliser les angles des politiques publiques, et insérer la Nuit dans les politiques de transport, d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public.
- Accompagner les acteurs de la réduction des risques et appuyer les responsables de lieux dans leurs pratiques.
- S'autoriser à expérimenter des pratiques nouvelles.

Perspectives :

- Se projeter à 20-25 ans sur l'Histoire de l'évolution de nos villes, aborder la Nuit par le prisme de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace public, le faire concrètement en associant les acteurs concernés.
- Repenser l'action publique en (ré)organisant les complémentarités entre service public et initiatives privées.
- Développer des espaces de co-construction, pour réinstaurer la confiance entre acteurs publics et acteurs privés.
- Identifier les fonctions et les missions des uns et des autres pour mieux créer des synergies, et assumer la responsabilité collective, notamment en incluant l'usager.
- Mesurer l'impact des pratiques et produire une analyse qui permette aux acteurs de la nuit de partager et de mutualiser les bonnes pratiques.

V. Atelier : Nouvelles réglementations en matière de bruit

Animateur: Marie-Josée Sallaber
Rapporteur: Angélique Duchemin
Intervenants : Franck Boyat, Aurélien Dubois, Jacky Levecq

Constats

Le décret paru le 7 août 2017 relatif à la prévention des risques auditifs liés aux bruits et aux sons amplifiés, limite les niveaux sonores de la diffusion de musiques amplifiées dans tous les lieux clos ou ouvert. Les niveaux à ne pas dépasser sont : 102 dB(A) et 118 dB(C) en tout endroit accessible au public. Les grandes nouveautés de ce texte sont l'introduction du plein air et d'une limite des niveaux sonores en dB(C), qui correspondent aux fréquences basses, ainsi que de niveaux maximums pour les spectacles destinés aux enfants (Jusqu'à 6 ans révolu). L'affichage de ces niveaux à la console est obligatoire ainsi que leur enregistrement et leur conservation (6 mois). Les lieux de moins de 300 places sont exonérés de ces dernières dispositions, mais doivent respecter les niveaux. Il s'agira également de mettre à disposition gratuitement des protections auditives adaptées au public et de créer des zones de repos ou des temps auditifs.

Enjeux :

Ces dispositions générales sont difficilement applicables dans leur globalité pour l'ensemble des événements qui ont tous leurs particularités. Comment respecter un niveau à 102 dB(A) dans les petits lieux alors même que certains instruments sont très sonores (bombarde, batterie, trompette…) sans amplification? C'est le son du plateau (la scène) que « subissent » les spectateurs des premiers rangs. Comment respecter les esthétiques musicales pour lesquelles les fréquences basses font partie intégrante du propos artistique? Ceci, alors même que le matériel, à ce jour, ne permet pas une homogénéité du dB(C) sur l'audience sans un accrochage des caissons de basses (Sub); c'est une solution très coûteuse, voir impossible dans certains lieux.

Que dire de ces zones ou périodes de repos auditifs? Les festivals ont souvent des scènes qui « jouent » en alternance (son omniprésent) et les lieux clos ne peuvent pas toujours se permettre de créer un espace dédié… Mettre à disposition gratuitement des protections auditives adaptées signifie t'il distribuer des casques pour les enfants présents? Au-delà des coûts important que génèrent ces nouvelles règles, sont-elles adaptées à un secteur d'activité artistique et de loisirs?

Perspectives :

- Atténuer les effets pervers de cette réglementation par un recours en annulation du décret auprès du Conseil d'État par certains organismes professionnels.
- Accompagner et soutenir les professionnels dans la mise en œuvre du décret applicable au 1er octobre 2018. A ce titre l'association AGI-SON, propose un tour de France des grandes régions afin de décliner les 4 groupes de travail qu'elle propose, afin d'échanger avec les professionnels et d'envisager avec eux, des outils ou dispositifs.

VI. Contribution du Grand Témoin Jean Michel LUCAS

Lors de la première conférence nationale de la vie nocturne qui s'est déroulée à Nantes le 14 Avril 2015, j'avais souligné l'impérieuse nécessité de la palabre entre les acteurs du jour et de la nuit. Je n'avais fait que rappeler la dynamique de concertation largement engagée pour calmer les tensions entre ceux qui veulent dormir la nuit et ceux qui ont autre chose à faire, ou à défaire ! Manifestement cet esprit de dialogue s'est amplifié. On doit s'en féliciter : conseils de la nuit et autres commissions de la sécurité de la vie nocturne se sont développés dans le quotidien des grandes cités urbaines.

Toutefois, l'enthousiasme conciliateur ne doit pas effacer la vigilance.

J'ai ainsi observé, comme bien d'autres, que certains acteurs mettaient à profit les concertations pour pousser à l'exaspération des oppositions. Le jour est pour eux l'ennemi de la nuit ! J'ai trouvé, par exemple, cette phrase belliqueuse dans un rapport pourtant adressé à un ministre d'Etat de la République, à propos du développement du tourisme nocturne : « A l'heure actuelle, la mauvaise perception de la nuit explique en partie la difficulté de certaines villes ou opérateurs touristiques a en assurer la promotion. Les actions des associations de riverains à l'encontre des organisateurs d'événements ou gérants d'établissements sont particulièrement dommageables et ce, alors que ces organisateurs ne représentent les intérêts que d'une faible nombre d'usagers»[1].

Le riverain minoritaire a tout juste le droit de se taire, comme si exclure la minorité de la discussion était un gage de bonne démocratie !

A l'inverse, la nuit est maléfique pour le jour. Je l'ai lu dans les textes du regroupement de riverains du réseau européen « Vivre la Ville ! », par exemple, dans cette phrase : « La banalisation des comportements antisociaux fait le lit de différents communautarismes (jeunes vieux, gays, fêtards non chargés familles..). »[2] . Voilà un jugement assassin sur les « homosexuels antisociaux » qui laisse sans voix ! Devant des postures aussi guerrières, comment les responsables publics peuvent-ils réagir ?

Trois doctrines sont concevables.

La première est la plus réaliste, la plus commune : elle conduit l'élu à apprécier le rapport de force entre les guerriers du jour et ceux de la nuit. Le plus fort gagne en s'emparant de tous les moyens de pression, notamment, de plus en plus, de la viralité des réseaux sociaux déchaînés. Alors, tout ce que peut espérer l'élu, c'est de satisfaire les plus forts pour obtenir des «zones » de paix entre deux orages militants ! « *Homo homini lupus est* ».

Je n'insiste pas, car aussi pragmatique qu'elle soit, cette approche n'est pas digne d'une démocratie, soucieuse d'établir des règles communes aussi justes que possibles. Il y a assez de combats sur la planète pour accepter que, dans nos villes, persiste une guerre ouverte du jour contre la nuit.

[1] http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_pole_nuit_finalisee_cle4add54-1.pdf

[2] Voir le réseau européen « vivre la ville » sur http://www.vivre-la-ville.fr/?paged=2

La deuxième approche est devenue banale. Malgré les exaspérations, le responsable public appelle toutes les parties prenantes au « vivre ensemble » ! Concertation, temps d'écoute des acteurs, etc,.... Je sais que beaucoup d'entre vous y croient. Je ne veux pas les décevoir.
Toutefois, avec un brin de vigilance, cette quête du « vivre ensemble » entre les intérêts du jour et ceux de la nuit, se révèle, finalement, assez médiocre. Bien sur, le « vivre ensemble » est dialogue – au moins on ne s'engueule plus à haute voix. Pour autant, chacun reste dans son camp puisque la doctrine repose sur le principe que chacun est libre de vivre sa vie à lui, tant qu'il ne nuit pas à son voisin.
Autrement dit, le « vivre ensemble » se contente de la tolérance pour celui qui vit autrement et que l'on n'envie pas. En façade, le « vivre ensemble » est politesse, mais, au fond, c'est surtout une doctrine du doute. Le jour se demande quand la nuit recommencera à dépasser les bornes et la nuit sait bien que le jour exigera, de plus en plus, que la nuit lui ressemble, calme et fonctionnelle ! Certes, les écarts sont pacifiés mais dans la rancoeur car chacun sait qu'il sera obligé de renoncer à une part de sa vie pour faire une place à l'autre.
Alors, ce « vivre ensemble » produit des résultats douteux : son centre politique est la frontière entre deux camps et les élus sont réduits au rôle de gardien des frontières, régulant les usages d'acteurs étrangers l'un à l'autre. Celui qui franchit la frontière sans prévenir est déclaré coupable de ne pas respecter la règle, si bien que le « Vivre ensemble » repose sur cette logique du tort.

J'ai ainsi, observé, dans nombre de villes, le discours de l'élu confirmant son rôle de régulateur des torts : « Vous êtes dérangés par le bar d'à coté ? Vous avez raison de vous plaindre car votre intérêt particulier est lésé. La règle d'intérêt général du « chacun chez soi » vous permet de faire valoir votre droit. Portez donc plainte au commissariat ». Ainsi, l'élu aborde les tensions comme des affaires privées, l'un du jour contre l'autre de la nuit et confie, donc, au juge la responsabilité de dire qui a raison et qui a tort.
Presque évident.

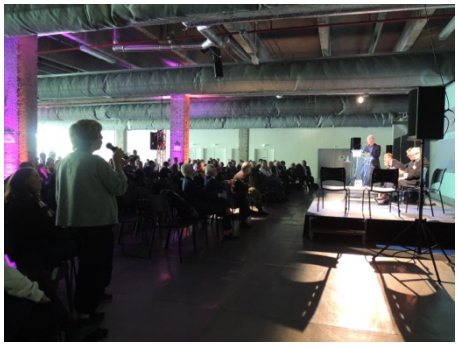

Pourtant, cette logique du doute et du tort n'est pas recommandable. D'abord parce que la nuit est bizarre, plurielle, complexe, ambiguë, multiforme et changeante... comme l'a rappelé brillamment Luc Gwiazdzinsky. Ses flux sont ininterrompus et souvent improbables. La règle commune qui veut séparer le jour de la nuit ne peut convenir longtemps à la vitalité des impulsions nocturnes. Ce « vivre ensemble » n'est que l'illusion de parvenir à des équilibres fonctionnels.
Ensuite, je voudrais rappeler aux élus que la loi a changé et que leur première responsabilité est d'en tenir compte. En effet, la loi NOTre, et son article 103 concernant le respect des droits culturels des personnes, nous ramène à la raison démocratique : nos politiques publiques ne peuvent ignorer les engagements français en matière de respect des droits humains fondamentaux.
Dès lors, la politique publique de la nuit, autant que la politique du jour, doivent, toutes les deux, s'appliquer à faire le mieux possible pour garantir, à chaque personne, le bénéfice de ses droits fondamentaux, consignés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948 et ses textes ultérieurs.

Dans ces conditions, une troisième doctrine devient le cadre obligatoire des « concertations ». Avec elle, il ne suffit plus de « vivre ensemble » les uns à coté des autres. La nécessité s'impose, pour chacun, de « vouloir vivre ensemble ».
Il ne faudrait pas se laisser abuser par le jeu des mots : l'introduction du « vouloir », n'est pas une question de vocabulaire, c'est une autre conception de la démocratie. L'enjeu pour le responsable public est le développement du « pouvoir-en-commun » conçu comme « capacité que les membres d'une communauté historique ont d'exercer de façon indivisible leur « vouloir vivre ensemble », si l'on suit Paul Ricoeur[3]. Ainsi, l'élu de la démocratie, confronté aux tiraillements des jours et des nuits, a pour responsabilité d'organiser les négociations publiques pour que chacun apporte sa liberté aux autres ; comme l'écrit puissamment Amartya SEN, prix Nobel d'économie, « L'obligation générale de base est de réfléchir à ce que nous pouvons faire raisonnablement pour aider quelqu'un d'autre à concrétiser sa liberté »[4] .
On trouve la même nécessité chez Axel Honneth dans son analyse de la « liberté sociale » : dans une société démocratique, « la réalisation de la liberté d'une personne est liée à la condition préalable que d'autres sujets viennent confirmer entériner mes objectifs propres »[.5] Comprenons par là : la liberté du riverain sera effective si elle est défendue par le tenancier du bar et les personnes qui fréquentent le lieu ! Et vice versa.
Avec le « vouloir vivre ensemble », chacun se doit de faire le maximum pour considérer soi et les autres, comme des êtres parties prenantes de la même et unique famille humaine, composée d'êtres libres et égaux en dignité, doués de raison[.§] .

Le scénario qu'impose l'adhésion de la France aux valeurs des droits humains s'esquisse ainsi : les riverains commenceront par mettre sur la table de négociations leur droit fondamental au sommeil. Ils citeront à leur bénéfice l'article 24 de la DUDH qui leur garantit « le droit au repos ». Mais, les amateurs de nuits festives sauront vite afficher l'article 27 qui leur garantit la liberté de participer à la vie culturelle. Il reste à l'élu de dire : « chacun d'entre vous est légitime, à part égale, et doit voir sa liberté garantie. Mais vos libertés respectives sont rivales : si l'un obtient sa liberté de faire du bruit, l'autre perdra sa liberté de se reposer. Article 24 contre article 27 ! ».

[3] Paul Ricoeur : « Soit-même comme un autre » page 256, édition « Points ».
[4] Amartya SEN l'idée de Justice 5 Axel Honneth : « Le droit de la liberté » Gallimard 2015. Page 106

Tel est le principe même du référentiel des droits humains fondamentaux : loin d'être une histoire de *bisounours*, c'est l'apprentissage de la rivalité des libertés des personnes qui est en jeu. La responsabilité politique se déplace. Elle conduit l'élu, au nom de l'intérêt général des droits humains fondamentaux, à demander au bar dans quelle mesure, raisonnable, il peut protéger la liberté de dormir du riverain, au nom de l'universalité de l'article 24. Parallèlement, il doit demander au riverain, comment il peut accorder sa liberté au patron de bar pour qu'il puisse déployer ses activités, au nom de l'universalité de l'article 27 ! Pour que la vie en société soit empreinte d'humanité, il faut que la liberté de se reposer soit aussi fortement prise en compte que la liberté de participer à la vie culturelle.
La discussion publique doit s'organiser pour que la rivalité des libertés débouche sur une accord aussi juste que possible pour chaque liberté. Ainsi, par exemple, pour faire un peu mieux humanité ensemble, la puissance publique interviendra pour financer en partie la boite dans la boite dans le bar du rez de chaussée mais, en même temps financer, raisonnablement, les travaux d'insonorisation du locataire du premier étage dont le droit au repos ne peut être nié.

Il faut peut être rappeler l'article 1 de la DUDH : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit ; ils sont doués de raison et agissent les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».
Avec le « vouloir vivre ensemble », la décision publique n'oppose plus celui qui a raison de celui qui a tort, elle cherche à s'adapter pour permettre à chaque liberté fondamentale d'être défendue même par ceux qui ne la revendiquent pas pour eux. Ici, on ne « concerte » pas ; on délibère pour concilier des libertés. On dira que cette histoire de « faire humanité ensemble » est une utopie poétique et naïve. Et elle l'est. On ne peut pas imaginer mettre en œuvre parfaitement toutes les libertés, à tout moment. En revanche, la responsabilité de l'élu est de « mettre au travail » les droits humains, d'imposer à chaque partie prenante de faire le mieux qu'il peut pour respecter les valeurs universelles des droits humains. Une telle ambition n'est pas éthérée ; écoutons le maire de Dôle qui a entrepris de vivifier la vie nocturne dans sa commune. Il a matérialisé simplement ce « vouloir vivre ensemble » : tard dans la nuit de Noël, si les fêtards, bénéficiant de leur liberté culturelle, sortent des cafés, ils risquent fort de perturber le repos des endormis. La solution pour éviter les tensions, serait que les fêtards rentrent en taxi chez eux. Sauf que le taxi de nuit est trop cher ! Alors, la solution raisonnable pour faire humanité ensemble est que le bar et la collectivité apportent une contribution financière aux taxis pour que le prix du voyage soit faible.
Le « vouloir vivre ensemble » est renégociation permanente des conditions de mise en œuvre des libertés pour les uns comme pour les autres. Après tout, même si les parties prenantes ne l'ont pas revendiqué pour eux, la création du GIP cafés-cultures[7] répond à cette nécessité du vouloir vivre ensemble, quand la collectivité contribue financièrement au fonds pour l'emploi artistique, afin de permettre aux bars de faire jouer encore plus de musiciens : la règle publique évolue pour étendre chaque liberté effective pourtant rivale au départ.
Certains penseront encore que cette doctrine est bien simpliste par rapport à l'égoïsme cruel du monde. Mais c'est mal comprendre la logique de négociation des droits humains universels. L'acteur qui voudrait jouer des coudes pour imposer son rapport de force se place d'emblée hors de toute référence aux droits de l'homme. Il veut faire humanité tout seul et l'élu a le devoir de lui rappeler que se passer des droits humains fondamentaux est hors de portée de tout démocrate.

[7]http://gipcafescultures.fr/

D'ailleurs, je ne suis pas le seul à penser que les droits humains fondamentaux sont les balises universelles pour aborder tous ces problèmes de vie nocturne. On retrouve cette exigence politique dans le fameux « Manifeste d'Aubervilliers et de Saint Denis de l'EFUS (European forum for urban security)[8]) : La liberté et la sécurité sont étroitement liées au sein d'une approche fondée sur le respect des droits fondamentaux. » Et je suis persuadé, vu l'ampleur des questions posées par les nuits à la normalité des jours, qu'aucune politique démocratique ne pourra prendre le risque de s'exonérer de la balise de l'universalité des droits humains.

Les conséquences d'une approche par le « vouloir vivre ensemble » sont nombreuses. Aujourd'hui, je n'en retiendrai qu'une, en vous demandant de bien vouloir me pardonner la brutalité de ma critique, peu respectueuse de vos libertés de penser !
J'ai retenu des ateliers une détermination forte à parvenir à un bon « équilibre » entre le jour et la nuit. La métaphore de l'équilibre passe bien mais, dans le contexte, elle n'a pas beaucoup de sens. Luc Gwiazdzinsky nous l'a rappelé : la nuit se joue au pluriel, et ces nuits sont inévitables et mouvantes. L'équilibre des forces ne tient jamais longtemps. La nuit n'a pas d'usagers ; elle ne connaît que des identités narratives de personnes dont les mystères ne se dévoilent qu'en secret. C'est pourquoi je conseille de ne jamais oublier l'histoire de Penthée que raconte Ovide dans les Métamorposes : Penthéé, roi de Thèbes, refuse d'accepter le monde dionysiaque et quand sa curiosité le pousse à y pénétrer, il se voit amputé de ses membres par sa femme et sa fille adeptes des nuits bacchanales, tandis que sa propre mère lui déchire la tête. Une vieille histoire de l'humain face à l'humain ! Un récit de nos parts maudites que nul ingénieur ne pourra espérer réduire à des équilibres fonctionnels de flux d'usages nocturnes.
Pour ne pas en rester à l'illusion de l'équilibre, je préfère retenir « la bonne volonté » qui a unanimement traversé vos échanges : vous avez tous cherché des solutions qui permettent « la vie bonne » des gens du jour et ceux de la nuit. Malheureusement vous avez associé votre bonne volonté aux bienfaits de la « transversalité ». Or, avec le « Vouloir vivre ensemble », la transversalité, c'est l'échec assuré ! En effet, pour un élu, prôner la transversalité revient à accepter la prééminence des secteurs sur le politique. Avec la transversalité, on admet que la vie nocturne est composée d'une multitude d'intérêt sectoriels ; chacun, du capitaine des pompiers au syndicat des travailleurs de nuit, du Samu à l'industriel de la bière, de l'office du tourisme aux musiciens « intermittents », des intellos de la nuit aux « bars-bars »[9], a ses finalités propres, ses objectifs, ses savoir faire, ses manières d'apprécier le présent et l'avenir Chacun dans son silo. J'ai même entendu plusieurs fois « chacun avec ses compétences propres » qu'il ne faut pas mélanger avec les autres !
Interpréter, ainsi, la réalité nocturne, comme une conglomérat de compétences particulières, a une conséquence immédiate pour l'élu de la démocratie : il est seulement « maître d'oeuvre », chef de chantier, articulant différents corps de métiers lesquels conservent, chacun avec ses critères, le sens de ce qu'ils font. Pour faire travailler ensemble ces silos verticaux, l'élu en appelle à la « transversalité » entre les secteurs. Mais il ne fait guère plus que de coordonner des compétences « métiers » qui lui échappent. Il ne fait que tenir des « réunions de chantier ».
C'est pour cela que je méfie de la transversalité. Je l'ai appris de mes responsabilités de Drac : chaque secteur envoie un représentant à la discussion ; il a mandat d'accepter d'établir un petit pont avec les autres secteurs. Ces techniciens, acceptant de travailler ensemble, sont complimentés pour leur « ouverture d'esprit ». Ils sont innovants, inventifs, défricheurs ; on félicite ces pionniers pour les ponts qu'ils ont

[8]https://efus.eu/files/2013/06/Manifeste-VF-2.pdf

jetés d'une rive à l'autre. Mais soyons honnêtes : cette transversalité n'est pas la vie normale car, la norme est que chaque représentant des secteurs prend place autour de la table de négociation avec sa logique propre et quand il en ressort, sa raison d'être n'a pas changé : il reste le représentant des valeurs de son secteur. D'ailleurs, avec l'expérience, on comprend très vite qu'il suffit qu'une personne d'un secteur change de poste pour que le pont se fissure. La transversalité est oubliée car chaque activité a mieux à faire pour défendre ses intérêts que de satisfaire ceux des autres.
En revanche, avec le « Vouloir vivre ensemble », l'élu de la démocratie se pose comme « maître d'ouvrage ». Il est dépositaire des finalités d'intérêt général à traduire dans les réalités de la nuit, par tous les acteurs, de tous les secteurs ! Si les techniciens des différents silos sont autour de lui, c'est pour que l'humanité progresse la nuit, autant que le jour. Chaque représentant d'une activité doit montrer que son apport participe au développement des libertés des autres. Aussi différents soit le commissaire de police, de l'infirmier de nuit ou du noctambule, tous doivent expliciter pourquoi leur activité contribue à faire humanité ensemble. Aucun silo ne peut opposer ses compétences propres à cette finalité globale universelle engageant la France depuis longtemps. En un mot, l'approche est « globale » et non transversale !
C'est évidemment plus difficile puisqu'aucun secteur ne peut prétendre apporter sa solution définitive.
L'idée même de solutions permanentes s'évanouit. D'autant que la nuit ne facilite pas les choses avec son cortège d'humains « trop humains » dont la liberté peut friser la dilution de leur raison ! La nuit et le jour sont d'inséparables joueurs de nos tensions humaines. Ils sont indissociables, vivent en rhizomes entremêlant l'un et l'autre. A chaque moment, ils mettent à l'épreuve, notre sens de ce qui est encore humain et.... de ce qui ne l'est déjà plus. C'est pourquoi, dans l'approche globale du « vouloir vivre ensemble », la permanence est dans la discussion sur les meilleures manières de préserver, au moins mal, les libertés et les dignités des personnes, avec l'espoir de faire progresser les droits humains fondamentaux !
Ainsi, l'élu de la démocratie revient à ses responsabilités premières : amener les secteurs d'activités à se concerter, à travailler ensemble (n'appelez plus cela transversalité !) pour apporter leur contribution à la finalité politique qui reste de concilier les libertés fondamentales pour progresser, autant qu'il est possible, vers une humanité plus juste. Night and day.

[8]https://efus.eu/files/2013/06/Manifeste-VF-2.pdf
[9]Clin d'oeil ici au collectif bars-bars : fédération des cafés cultures. https://www.bar-bars.com/

Résolution de la Plateforme Nationale de la vie nocturne
Du 15 septembre 2017 à Paris

La Conférence de la Vie Nocturne s'est tenue pendant deux jours sur trois sites parisiens, à travers deux plénières, trois tables rondes, deux ateliers, un speed-meeting et 10 visites nocturnes de Paris. Elle a réuni plus de 500 participants, et 50 collectivités territoriales, dont 11 villes européennes.
Elle a été couverte par plus de 15 media presse, TV, radio et web.
Dans la poursuite de ces échanges, nous, membres de la plateforme appelons à poursuivre les réflexions sur la vie nocturne tant à l'échelon national qu'à l'échelon local dans une dimension européenne.

En effet, la vie nocturne se place d'emblée à la croisée de nombreux champs de réflexion et d'action : entre fantasme et réalité de ce qu'il s'y déroule, entre l'attractivité d'un territoire, la vitalité et les problèmes liés aux nuisances de la vie nocturne, entre un secteur d'activité dynamique, en forte croissance et une forte demande d'action publique.

L'**évolution sociétale des comportements** des populations en France, en Europe provoque des bouleversements profonds tant en terme de sécurité, de prévention mais aussi d'urbanisme. En effet, nous constatons de nouveaux phénomènes et plus globalement une appropriation de l'espace public par la jeunesse. De même la question de la **diversité culturelle** dans une perspective de **développement territorial,** notamment en termes de **tourisme culturel,** qu'ont engagé certaines villes-métropoles réinterroge tant la question de l'offre culturelle que la place de l'art dans l'espace public. Parallèlement, une **individualisation de la société couplé avec un phénomène de gentrification de nos centres villes** tendent à créer certaines oppositions entre population : « anciens/jeunes ; riverains/usagers/professionnels). Nous constatons aussi **un repli vers la sphère privée** (fête dans les appartements,), couplé avec une judiciarisation des rapports entre citoyens. Il s'agit de s'interroger à la fois sur le bien vivre ensemble (cohabitation entre ces différentes populations) et mais aussi sur **l'organisation spatiale de l'espace urbain** ainsi que son organisation temporelle.

De nombreuses collectivités conscientes des enjeux pour leurs territoires s'organisent en installant **des chartes de la vie nocturne, des conseils de la nuit**, …Force est de constater que les sujets posés par cette thématique **touchent de nombreux secteurs et réinterrogent l'organisation même des collectivités** (horaires d'ouvertures du service public, approche transversale renforcée,).

Les enjeux posés semblent s'articuler autour **d'une démarche globale qui déborde** largement la simple question réglementaire. Elle touche aux enjeux et problématiques de la nuit dans sa globalité : comment faire société, faire humanité ou comment construire un socle commun de liberté, la **gestion de l'espace public**, l'**économie** de ces entreprises de la nuit et plus globalement la question de la **diversité culturelle** dans une perspective de **développement territorial** notamment en termes de **tourisme culturel**. Cette approche qui s'inscrit dans la durée repose sur la co-construction de politiques publiques. Ainsi l'installation d'une concertation permanente, visant à co-évaluer les objectifs partagés nous semble être des éléments déterminant afin de jauger de l'impact réel des propositions émanant de ces travaux. Pour appréhender l'ensemble des questions posées il nous semble indispensable de mobiliser quatre grandes politiques publiques : santé, sécurité, économie et culture.

La plateforme doit permettre aux partenaires de disposer d'éléments d'analyse, de compréhensions intersectorielles, et de déclinaisons probants sur les territoires. Elle s'inscrit dans une dynamique de changement qui repose sur des vertus analytiques et pédagogiques en direction des bénéficiaires, des opérateurs, des élus et des techniciens concernés.

Elle invite l'ensemble des organisations, collectivités, acteurs, universitaires, citoyens à venir rejoindre ses travaux et ainsi partager leurs compétences et expériences qui peuvent être parfois contradictoires en constituant un véritable réseau de ressources qui, par l'identification des compétences et spécialités de chacun valorisera tant leurs analyses que leurs potentiels.

Fondant sa démarche sur la diversité des territoires et la singularité de chacun d'entre eux**, elle invite à la mise en place d'espaces de dialogue, de co-production** au plus proche des réalités vécues, notamment à l'échelle municipale **dans une approche globale et plurielle**.

Un événement organisé par :

Avec le soutien de

Les membres de la Plateforme Nationale de la Vie Nocturne

Ville de Bordeaux, Montreuil, Nantes et Paris / Forum Français pour la Sécurité Urbaine / Forum Européen pour la Sécurité Urbaine / Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture / Pôle Régional de Coopération des Musiques Actuelles en Pays de la Loire / Réseau des Indépendants de la Musique / Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie / FEDELIMA : la Fédération des lieux de musiques actuelles / Collectif Culture Bar-Bars, Fédération Nationale des Cafés Cultures / Agi-Son / Médiation Nomade / Fédération Nationale des Bistrots de Pays / GNI-Synhorcat : Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie Restauration / GIP Cafés-Cultures / LMDE : La Mutuelle des Etudiants.

La Plateforme Nationale de la Vie Nocturne est coordonnée
par le Collectif Culture Bar-Bars, Fédération Nationale des Cafés Cultures.

Contact : plateformenatvienocturne@gmail.com - www.pnvn.org.

Merci à

et au Comité des Noctambules
du Conseil de la Nuit de Paris.